

**COMPTE RENDU DES ENTRETIENS
DE M. JACQUES CHIRAC,
PREMIER MINISTRE
DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS,
ET DE M. ROBERT BOURASSA,
PREMIER MINISTRE
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Québec, les 30, 31 août et 1^{er} septembre 1987

Monsieur Jacques Chirac, Premier ministre du gouvernement français, et monsieur Robert Bourassa, Premier ministre du gouvernement du Québec, se sont rencontrés les 30, 31 août et 1^{er} septembre 1987 à Montréal et à Québec, dans le cadre des rencontres annuelles alternées des Premiers ministres de France et du Québec instaurées depuis 1977.

Les Premiers ministres, après avoir examiné les résultats des échanges économiques, culturels, scientifiques et techniques entre la France et le Québec, notamment depuis leur rencontre de décembre 1974, réaffirment la grande importance que les deux gouvernements attachent au renforcement des liens directs et privilégiés les unissant dans tous les domaines.

Ils se félicitent du bilan nettement positif qu'ils ont pu dresser de ces échanges, ainsi que de la qualité des diverses institutions de la coopération bilatérale. Ils soulignent aussi le 10^e anniversaire des rencontres annuelles des Premiers ministres en reconnaissant que ces rencontres sont une occasion privilégiée pour donner une impulsion aux échanges et à la coopération franco-québécoise.

Ils prennent acte avec satisfaction de la complémentarité des efforts déployés de part et d'autre et de la concertation qui a présidé aux échanges bilatéraux en vue de la préparation du Sommet de Québec.

Échanges économiques

Les deux Premiers ministres ont tenu à souligner l'importance qu'ils accordent au volet économique de leurs relations bilatérales. Ils constatent avec satisfaction la progression du commerce et des investissements de part et d'autre. Ils souhaitent prendre des dispositions facilitant les échanges entre les P.M.E. et les P.M.I.

Ils souhaitent également favoriser à l'avenir le développement de ces courants d'échanges. À cet effet:

- ils ont signé une entente en matière fiscale qui a pour objet d'éviter la double imposition afin de favoriser l'accroissement du volume des investissements français au Québec et québécois en France;
- ils mandatent leurs ministres compétents pour rechercher et mettre en oeuvre tous les moyens d'ordre pratique propres à accroître les échanges commerciaux et les relations financières, et notamment à faciliter l'accès aux appels d'offres des marchés publics;
- ils décident d'orienter les opérations de soutien au développement économique vers une véritable coopération industrielle. Celle-ci devra appuyer davantage l'identification des occasions d'affaires, les expériences de gestion et de partenariat (investissements croisés, transferts de technologies, création de filiales communes et projets de mise en marché conjointe). Ils décident d'affecter les moyens consacrés à ces appuis aux domaines prioritaires de la coopération économique franco-québécoise, y compris aux

industries de la culture et de la communication et aux industries de la langue.

En outre, les deux Premiers ministres ont fait le point sur l'état de la coopération économique franco-québécoise dans le secteur de l'aéronautique et évoqué des dossiers économiques qui font actuellement l'objet de négociations.

Les autres domaines de coopération et leurs nouvelles orientations

Tout en reconnaissant la nécessité de maintenir, au cours des prochaines années, la coopération dans les secteurs dont les orientations ont été définies lors de la dernière Commission permanente, ils s'entendent pour privilégier progressivement trois domaines importants pour les économies et les cultures des deux sociétés.

1- La coopération en matière de recherche universitaire, scientifique et technique

Les Premiers ministres décident de concentrer cette coopération sur des secteurs porteurs d'avenir dans lesquels, sur une base de réciprocité, les deux sociétés peuvent tirer un profit scientifique, économique et commercial de leurs actions communes, par exemple pour la médecine, les images de synthèse et l'informatique.

Les Premiers ministres s'entendent pour faire, dans ce cadre, une place plus grande aux échanges de jeunes chercheurs.

Ils rappellent la priorité qui s'attache à mobiliser les chercheurs et les scientifiques du monde universitaire francophone. C'est dans cette perspective que sera proposée la création d'une université des réseaux d'expression francophone (UREF) dans le cadre du prochain Sommet de Québec.

2- Les communications et la culture

Les Premiers ministres se réjouissent de l'entente intervenue entre les États membres du canal international francophone TV5, dont la programmation devrait être diffusée prochainement au Québec. Ils prennent la décision de maintenir en ondes TVFQ 99 jusqu'à ce que débutent les émissions de TV5. Ils confirment, en outre, la déclaration des ministres responsables de la Communication portant sur le développement des coproductions et des investissements croisés en matière de coopération télévisuelle.

Ils sont heureux de constater les importants progrès réalisés par leurs ministres responsables de la Culture, dans la voie de la solution aux problèmes de l'exploitation sur le territoire français, de films doublés en langue française au Québec. Ils endossent cette démarche et encouragent les ministres à poursuivre leurs efforts pour en arriver d'ici peu à la signature d'une entente qui ouvrira le marché français aux productions québécoises.

Les Premiers ministres se félicitent de la création toute récente de la Commission internationale du théâtre francophone.

Dans les échanges culturels et artistiques, ils entendent favoriser les projets conjoints et les coproductions, notamment dans les industries culturelles.

3- Les industries de la langue

Les Premiers ministres ont reconnu l'importance, à la fois culturelle et économique, des actions bilatérales mises en oeuvre depuis quelque temps dans le champ des industries de la langue. L'impulsion nouvelle donnée à cette coopération doit servir à

l'affermissement du caractère international de la langue française pour faire de celle-ci un instrument mieux adapté à la modernité scientifique et technique. Elle doit constituer également une contribution complémentaire de premier plan à l'effort multilatéral que le Sommet de Québec décidera d'entreprendre dans ce domaine.

Les Premiers ministres souhaitent donc qu'au cours des prochains mois, et en fonction des progrès réalisés quant à l'identification et la programmation des projets, s'accroissent les participations entre les organismes, les établissements et les entreprises responsables de part et d'autre de ces questions, notamment pour le développement du Réseau francophone international de terminologie et de néologie, la formation de chercheurs dans les disciplines reliées à l'informatique linguistique et la mise en oeuvre de projets innovateurs dans le domaine des industries de la langue.

Ils donneront instruction aux administrations concernées de veiller à l'utilisation optimale des possibilités existantes qui permettent de travailler temporairement sur le territoire de l'autre partie.

Les deux Premiers ministres encouragent vivement la réorientation actuelle de certaines activités de l'Office franco-québécois pour la jeunesse vers les stages en entreprise de nature à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Ils souhaitent que des arrangements administratifs et des formules pédagogiques permettent aux jeunes de faire plus facilement une partie de leurs études universitaires au Québec ou en France.

Les deux Premiers ministres désirent maintenir au moins le volume actuel (1987) des crédits de la coopération, pendant deux ans et en valeur réelle.

Les collèves à programme français de Montréal

Les Premiers ministres ont abordé la question des collèves à programme français de Montréal. Une entente sera négociée dans les prochaines semaines aux fins de déterminer leur statut juridique et leur mode de financement. Leur spécificité, qui consiste notamment à préparer au baccalauréat français, sera sauvegardée moyennant certaines adaptations pédagogiques au contexte éducatif québécois.

Prochaine rencontre

Les deux Premiers ministres conviennent que la prochaine rencontre se tiendra à Paris, en 1988.

Québec, le 1^{er} septembre 1987.

Jacques Chirac
Premier ministre
du gouvernement français

Robert Bourassa
Premier ministre
du gouvernement du
Québec